



## Diffusion par un avocat de pics perso volées

Par **DandJ**, le **01/06/2016** à **15:34**

Bonjour à toutes et à tous,

Problèmes imbriqués les uns dans les autres et appel au secours...

[s]Novembre 2014:[/s] redressement judiciaire de notre SARL créée en 1998. Election d'un représentant des salariés (5). Ce dernier fait une coalition de 4 de ces collègues afin de nous assigner aux prud'hommes dans le but d'obtenir de confortables indemnités.

[s]Janvier 2016:[/s] Nous perdons le premier procès aux prud'hommes car l'avocate de nos salariés (inscrite au barreau de Nîmes) étale dans son dossier des photos, très très intimes, volées par un de nos salariés sur ma boîte mail perso à laquelle il n'avait pas accès durant son travail.

De surplus la date des captures ont été postérieures à son licenciement (car il a aussi hacké notre site internet sous le biais de "anonymous"....

Moralité désertion des clients qui voyant s'afficher le dit anonymous ont fui pour d'autres sites concurrents (dont le leurs)

Elle recommencera dans deux autres procès (tribunal de police contre l'auteur du vol: relaxe par manque de preuves. Notre avocate à nous ne s'étant pas présentée à l'audience avec un préavis de 5 jours calendaires..)

Mais nous avons eu succès devant chambre civile.

**[s]QUESTION:[/s]** Un avocat peut-il utiliser des pièces, qu'il sait pertinemment obtenues illégalement?

Je poserai les autres questions afférentes à ces affaires dans les heures qui suivent

D'avance merci pour votre aide  
D&J

Par **Naciri**, le **11/06/2016** à **13:29**

Bonjour,

Lorsque des éléments de preuve sont obtenus illégalement, vous avez la possibilité de

solliciter qu'elles soient écartées des débats et elles ne devraient pas être prises en compte par les juridictions.

Bien à vous

Par **DandJ**, le **13/06/2016** à **10:19**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Mon problème est que cet avocat a fait usage de ces pièces, illégalement obtenues par notre opposant, dans de nombreuses affaires (prud'hommes, correctionnel) et que ces éléments dévoilent une maladie que je souhaitais taire.

Peut-on envisager un recours contre cet avocat pour le moins indélicat?

Je ne pense pas que le bâtonnier soit efficace dans ce genre de problème

Cordialement

Didier